

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

N°05-2023

Date de convocation :
02/01/2023

Date d'affichage :
27/01/2022

**Nombre de conseillers en
exercices : 11**

**Nombre de conseillers qui
ont délibéré : 7**

Nombre de pouvoirs : 3

**Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0**

Objet : Demande de
subvention région
« ACTes » Aide régionale
aux communes – Salle des
fêtes

**Certifié exécutoire
compte tenu de :**
Sa transmission en
Préfecture le :

Et de sa publication le :

Le Maire

L'an deux mille vingt-trois, le neuf janvier à 18h31, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents :

M. le Maire, SINOQUET Régis,

M. le 1^{er} adjoint, CLÉRÉ Denis,

Mme. La 2^{ème} adjointe, LEGROS Alexandra

Élus : M. BOULET Bernard, M. LEGRIS Cyril, Mme SINOQUET Valérie, et Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre

Étaient absents excusés : M. LEULIER Jean-Paul (donne pouvoir à Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre), Mme MEULIN Maryline (donne pouvoir à M. BOULET Bernard), M. VAN LAECKEN Patrick (donne pouvoir à M. SINOQUET Régis) et Mme KIENZEL Delphine.

Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre est désignée secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION REGION « ACTes » AIDE REGIONALE AUX COMMUNES SALLES DES FÊTES

VU la délibération n°62-2022 Dotation de soutien à l'investissement local « Plan de relance » demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local « Plan de soutien » pour les travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes ;

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de rénovation énergétique du bâtiment communal option mise aux normes PMR du bloc cuisine – Salle des fêtes et sa demande de subventionnement à 80% de la DSIL.

Monsieur le Maire explique que dans le cas où le subventionnement de la dotation de soutien à l'investissement local serait inférieur à 80%, il est possible de solliciter un complément auprès de la région dans le cadre du dispositif « ACTes » [Aides aux Communes et aux Territoires]

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter l'aide régionale « ACTes » dans le cas où la DSIL serait inférieure à la demande.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide de la région au titre du dispositif « ACTes » au cas où l'aide de l'état au titre de la DSIL serait inférieure à 80%

Fait et délibéré en séance les jours, mois, et an susdits.



**Pour extrait conforme,
Le Maire
Régis SINOQUET**